



Parcs naturels régionaux d'Occitanie

Des territoires pilotes et une stratégie collective au service d'une ambition régionale

**Objet de la consultation : Elaboration d'une vidéo en
Inter Parcs Occitanie pour la valorisation de la Filière Pierre**

CAHIER DES CHARGES



Le présent cahier des charges a pour objet :

La conception-réalisation d'un film sur la diversité de la filière pierre dans les 7 Parcs naturels régionaux d'Occitanie.

Date limite d'envoi des offres : **31 mars 2020**

CONTEXTE DE LA MISSION

La Région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée compte aujourd'hui sept Parcs naturels régionaux (PNR des Causses du Quercy, PNR des Grands Causses, PNR du Haut Languedoc, PNR de la Narbonnaise en Méditerranée, PNR Aubrac, PNR des Pyrénées Catalanes et PNR des Pyrénées Ariégeoises).

En janvier 2016, les Parcs naturels régionaux se sont regroupés pour créer une association des PNR d'Occitanie, afin de favoriser la réalisation des projets partagés et de porter des actions innovantes en soutien aux dynamiques locales d'avenir.

Une des actions fondamentales des Chartes des PNR d'Occitanie est de contribuer à la conservation et la valorisation du patrimoine bâti et des ressources locales. Le patrimoine bâti repose en grande partie sur l'utilisation des matériaux locaux, parmi ceux-ci la pierre. Le type de pierre marque fortement l'identité d'un territoire.

La filière pierre constitue donc un des projets partagés mobilisant l'ensemble des PNR, et le PNR des Pyrénées Ariégeoises coordonne ce projet.

En accord avec la Région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée, les PNR d'Occitanie ont réalisé une étude en Inter Parcs en 2018-2019, afin d'établir un diagnostic de la filière pierre au sein de chaque PNR (ressources, acteurs, dynamiques...) et de proposer des actions innovantes pour le développement de la filière pour chacun des Parcs d'une part et en Inter Parcs d'autre part, sur les années 2020-2021. Le diagnostic réalisé lors de cette étude a révélé des points convergents sur les différents territoires, ce qui a amené à privilégier une action à destination de tous les PNR, dans le cadre de l'inter parcs.

Description de la mission confiée :

La mission s'appuie sur cette étude menée en 2018-2019. L'objectif est de réaliser un film comme outil de communication, afin d'informer le grand public sur la diversité et la richesse de la filière pierre dans les Parcs d'Occitanie. Ce film sera accompagné d'une forte communication de la part de la Région et de l'inter parcs.



PRÉSENTATION DU PROJET

Le film doit mettre en valeur les richesses locales et la diversité des types de pierre naturelle que l'on retrouve dans les PNR d'Occitanie, ainsi que la variété des usages en fonction des caractéristiques techniques et esthétiques des pierres. Il doit également mettre en avant l'ancrage local et le respect des ressources locales avec le témoignage de différents acteurs des territoires (élu, artisan, carrier, association...) qui portent une action ou un projet en lien avec la filière pierre. Enfin, il doit montrer la modernité du recours à la pierre locale et la modernité formelle du matériau.

Nous aimerions des séquences d'animation de type motion design ou info pour expliquer simplement certains enjeux, des données chiffrées ou techniques sur la filière pierre. Le prestataire pourra intégrer de la musique ou une voix off à la bande son du film.

OBJECTIFS DU PROJET

Le prestataire réalisera la production le film sur la mise en valeur de la diversité de la ressource en pierre naturelle et des savoir-faire en lien afin :

- de mettre en lumière leur métier, leur activité générale
- de mettre en avant la ressources pierre naturelle et sa diversité dans les Parcs d'Occitanie
- de mettre en avant la plus-value sociale et environnementale des projets archi utilisant la pierre naturelle
- de mettre en lumière l'action d'expérimentation des Parcs soutenus par la Région Occitanie

POUR QUELS PUBLICS ?

Cœur de cible : grand public

Autre cible : élus, partenaires des Parcs naturels régionaux et professionnels.

MESSAGE A FAIRE PASSER

- Les nécessaires besoins de qualification des professionnels locaux :
- Le faible volume de la commande publique et privé dans le domaine (à voir selon les Parcs) ;
- Le manque de connaissance des jeunes concernant les métiers de la pierre ;
- La problématique de l'approvisionnement en matière première.

- Maintenir et développer des emplois non délocalisables.
- Préserver le patrimoine bâti.
- Sensibiliser les élus et les habitants à la maintenance de ce bien collectif.
- Préserver et transmettre un savoir-faire local.
- Mettre en avant les atouts de la pierre naturelle.



| Thématiques | Message à faire passer | Comment ? |
|---|---|--|
| Introduction Durée indicative : 1 mn | Les enjeux paysagers et économiques de la filière pierre et mise en valeur de la diversité et richesse de la pierre naturelle dans les PNR Occitanie. | Animation avec différentes photos de paysages dans les PNR (Maisons en ardoises, calades, pierre sèche...) + carto |
| Prescripteurs (collectivités, archi, paysagiste...) Durée indicative : 1 mn 30 sec | L'intérêt de l'utilisation de la pierre naturelle, et les freins qui ont été surmontés. | Témoignages d'un élu + 1 archi ou paysagiste à travers la présentation d'un projet. |
| Savoir-faire (Artisans) Durée indicative : 2 mn | Présentation des techniques et prise en compte des savoir-faire artisanaux. En parlant aussi des besoins de qualification et formation. | Témoignages d'un murailler + 1 couvreur +1 sculpteur ? à travers la présentation d'un projet. |
| Ressources Durée indicative : 3 mn | Surmonter la difficulté d'ouverture d'une nouvelle carrière, diminution de l'impact environnemental et les alternatifs : micro-carrière, récup.. | Témoignages et/ou images d'1 carrière, 1 micro carrière et un exemple de récupération des pierres. |



Parc naturel régional du Haut-Languedoc



Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée



Parc naturel régional des Causses du Quercy



Parc naturel régional des Grands Causses



Parc naturel régional des Pyrénées catalanes



Parc naturel régional Pyrénées Ariégeoises



Parc naturel régional de l'Aubrac

| | | |
|---|--|--|
| Innovation et usage contemporain Durée indicative : 1 mn 30 sec | L'utilisation de la pierre autrement avec des idées créatives. | Présentation des concours design, des œuvres d'art ou de l'innovation technique comme l'amélioration de l'isolation. |
| Conclusion Durée indicative : 30 sec | Synthèse générale très courte. | Des images dans les Parcs. |

Le prestataire devra prévoir 1 à 1.5 journée de tournage par Parc.

DÉMARCHE ET MÉTHODE DU TRAVAIL

Le scénario définitif sera rédigé avec le prestataire et l'équipe projet inter Parcs.

Les PNR ont par ailleurs présélectionné des sujets, des lieux et des personnes ressources pour les interviews.

Au moins trois rencontres seront organisées pour affiner les besoins et traiter les aspects techniques (rencontre 1 : démarrage de la mission, rencontre 2 : présentation des rushes, rencontre 3 : présentation du montage)

Les deux parties devront convenir de l'utilité d'autres rencontres, notamment pour un suivi de la mission et apporter d'éventuels ajustements/précisions. Ce suivi de la mission pourra également se faire à distance.

Le déroulement de l'interview avec les intervenants et le script doivent être discutés et validés par le chargé de mission de chaque PNR avant le démarrage du tournage.

Le prestataire se rendra sur les lieux déterminés, il aura la charge de contacter les chargés de mission de chaque PNR pour organiser les lieux et horaires de tournage. Les contacts devront se faire suffisamment en amont (minimum 3 semaines) de la visite sur site afin que chaque Parc puisse prendre les rendez-vous avec les intervenants.



Chaque Parc contractualisera avec les personnes présentes à l'image afin de formaliser leurs accords dans le cadre du droit à l'image.

RÉMUNÉRATION

Le budget maximum est fixé à 9 000 € TTC, il couvre l'ensemble des frais et charges de toute nature notamment les frais de déplacement et de séjour. Dans le cas où le prestataire serait amené à participer à un nombre de réunions supérieur à celui déterminé lors de la commande, sans qu'il puisse être tenu responsable de cette situation, la commande sera modifiée en conséquence.

CONTENU DE LA RÉPONSE ATTENDUE

- Le présent cahier des charges signé et daté
- Le calendrier : Proposer un calendrier (réunions, préparations, réalisation, restitution, ajustements, validation).
- Une note technique détaillée comprenant : Une présentation de votre mode opératoire (méthodologie de travail, organisation de la mission et du suivi, de la restitution...) / une présentation de votre savoir-faire (compétences, réalisations...), de vos plus-values ou de votre singularité. Vos moyens techniques (type de matériel, niveau de qualité de l'image et de prise de son) et l'équipe proposée.
- Le budget : Le budget détaillé prenant en compte l'ensemble des frais, notamment les frais de déplacements.

CONTENU DES LIVRABLES

Il s'agit de réaliser une vidéo support de présentation et de valorisation de la filière pierre dans les PNR d'Occitanie. Il s'agit également de filmer des témoignages de différents acteurs du territoire des PNR qui présenteront une action ou un projet de valorisation de la filière pierre, pour informer et sensibiliser le grand public sur la diversité de cette filière dans les Parcs d'Occitanie qui est une filière moderne vis-à-vis des enjeux d'aujourd'hui (changement climatique, empreinte carbone, cout global...), et aussi pour motiver le grand public dans le passage à l'acte, afin d'utiliser les techniques liées à la pierre et faire confiance aux professionnels.

Les livrables pourront être utilisés et diffusés lors des événements portés ou co-organisés par les Parcs naturels régionaux d'Occitanie et la Région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée. Elles seront mises en ligne sur les sites des PNR et relayées sur les réseaux sociaux.

Ton des livrables :



Le ton doit être naturel, posé – il s’agit de montrer qui sont les acteurs et quels sont les enjeux – sans fioriture, et sans distordre le propos dans le montage. Le contenu ne pourra évidemment pas être discriminant, moralisateur – la vidéo n’est pas une tribune mais une occasion de montrer des actions constructives pour aujourd’hui et demain.

Format du film :

Durée du film : 10 à 12 min maximum

Introduction : 1min

Témoignages des acteurs dans les 7 PNR et présentation de différents projets par Parc : voir les durées indicatives par thématiques

Conclusion : 30 secondes.

Illustration / Animation

Infographie (charte graphique à harmoniser, utilisation de pictogrammes)

Motion design

Images vidéos en drone

Interviews portraits

Listes des livrables :

La version complète du film.

Un teaser attractif du film d’une minute.

Les 6 parties indépendantes sous la forme d’une web série.

Le synopsis rédigé.

Les rushes des images en haute définition pour les films.

Modes de diffusion prévus :

- Le teaser du film sera diffusé dans les réseaux sociaux des PNR et de la Région Occitanie.
- La version complète sera sur les sites internet des PNR.
- La série des 6 parties sur les sites internet des PNR voire de la Région Occitanie
- Présentation lors de réunions et rencontres publiques.

La liste des supports de diffusion n’est pas exhaustive

CALENDRIER PREVISIONNEL

Date limite de réception des offres : le **31 mars 2020 à 12h00**.

Les auditions des candidats retenus seront programmées le **06 avril à 14h00** au PNR des Pyrénées Ariégeoises.

La mission débutera dès confirmation de l’attribution de la consultation, en **avril 2020**

Elle se terminera le **15 juillet 2020**



Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de prolonger la réalisation du projet.

PROPRIÉTÉ DES DOCUMENTS

Les PNR d'Occitanie et la Région utiliseront le film à usage non commercial. Ils pourront publier le film sur tout support permettant de communiquer autour du film. Ils mentionneront le titulaire dans le cadre de toute publication.

Les productions sont la propriété des PNR d'Occitanie et la Région. Ils ont l'exclusivité et la totalité des droits de représentation et de reproduction des prestations réalisées dans le cadre de la présente consultation, pour la durée de la protection légale des droits d'auteur et sur la totalité du territoire européen. A ce titre, ils pourront utiliser, reproduire et diffuser, sans restriction d'aucune sorte, tout ou partie (extraits) des prestations réalisées dans le cadre de la présente consultation par son titulaire. En cas de publication, le nom du titulaire sera mentionné.

En outre, il est stipulé que les PNR détiennent la totalité et l'exclusivité des droits de représentation et de reproduction des documents et prestations qui sont fournis au titulaire pour lui permettre de mener à bien la mission qui lui est confiée.

En conséquence, le titulaire ne pourra utiliser aucun de ces éléments pour d'autres prestations ou activités, rémunérées ou non que celles qui font l'objet de la présente consultation.

Le titulaire garantit les Parc naturels régionaux contre toutes les revendications de tiers relatives à l'exercice de leurs droits de propriété intellectuelle ou leurs droits à l'image à l'occasion de l'exécution des prestations et de l'utilisation de leurs résultats, notamment pour l'exercice du droit de reproduire.

Les Parcs naturels régionaux et leurs partenaires pourront publier les supports audiovisuels sur tout support permettant de communiquer sur le documentaire (droit non commercial) ; Les Parcs naturels régionaux s'engageront à mentionner le titulaire dans le cadre de toute publication.

Droits du titulaire :

Le titulaire demeure libre d'utiliser ces images, sans toutefois en faire un usage contraire à l'esprit des Parcs naturels régionaux.

Musique, interviews et autres supports :

Le prestataire pourra intégrer de la musique à la bande son du film s'il le juge nécessaire. Il prendra en charge les autorisations SACEM et SRDM nécessaires (ou disposer des musiques libres de droits) pour permettre en toute légalité la diffusion des films/reportages sonores et en prendra en charge le cout dans le cadre de sa prestation. Le prestataire fera signer à chaque personne apparaissant dans les créations un droit à l'exploitation des images / des enregistrements sonores, et le remettra ensuite aux PNR. Les



témoignages d'acteurs (élu, chef d'entreprise, prescripteurs, habitants...) seront recherchés. Les livrables devront mentionner avec le soutien + Logo Région Occitanie.

RÈGLEMENT

-Identification du pouvoir adjudicateur

Syndicat mixte du Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises

Pôle d'activités - Ferme d'Icart

09240 MONTELS

Tél : 05.61.02.71.69

Courriel : info@parc-pyrenees-ariegeoises.fr

-Personne responsable de la consultation

Le représentant du pouvoir adjudicateur est le Président du Syndicat mixte du PNR des Pyrénées Ariégeoises, Monsieur Kamel CHIBLI.

-Condition de réception des offres

Les réponses seront transmises par tout moyen permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de réception.

L'enveloppe extérieure portera la mention :

« Elaboration d'une vidéo en Inter Parcs Occitanie pour la valorisation de la filière pierre »

L'enveloppe dûment cachetée sera adressée à l'adresse suivante :

Amal BERAICH, Syndicat mixte du PNR des Pyrénées Ariégeoises

Pôle d'activité - Ferme d'Icart

09240 MONTELS

Les réceptions contre récépissé sont assurées du lundi au vendredi de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures. Il appartient aux candidats de s'assurer auprès des transporteurs et entreprises de messagerie de la compatibilité de l'heure de passages avec ces horaires. Aucune réclamation ne sera acceptée en cas d'incompatibilité.

Les dossiers qui parviennent ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ci-dessus ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus. Ils seront renvoyés à leur auteur.

- Critères de jugement des candidatures

Les propositions des candidats seront examinées au regard des critères ci-dessous :

- La valeur technique de l'offre – coefficient 0,6
 - 0,2 : bonne compréhension et reformulation de la commande
 - 0,2 : compétences du prestataire mises en œuvre
 - 0,2 : pertinence de la méthodologie proposée



- La pertinence de la décomposition des prix, respect du montant maximum prévu : 9 000 € TTC - coefficient 0,2
- Les délais de réalisation, respect du calendrier - coefficient 0,2

L'analyse des offres sera effectuée par un ou plusieurs élus des PNR d'Occitanie, directeurs et/ou techniciens des PNR et la Région qui finance cette opération.

Les candidats auditionnés devront être représentés par l'intervenant en charge de la conduite de la prestation sur le territoire.

-Mode de financement

La mission est financée par une subvention de la Région Occitanie-Pyrénées Méditerranée.

-Modalités de règlement

Le paiement se fera sur réception de deux factures distinctes (une d'un montant de 4 000 € TTC, et l'autre de 5 000 € TTC).

-Renseignements complémentaires

Renseignements d'ordre technique

Amal BERAICH (SM du Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises)

a.beraich@parc-pyrenees-ariegeoises.fr

Tel : 05.61.02.71.69

-Renseignements d'ordre administratif

Camille JAUDIN (SM du Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises)

c.jaudin@parc-pyrenees-ariegeoises.fr

Tel : 05.61.02.71.69



Le prestataire :

Lu et approuvé

Le _____ , à

Cachet et signature

Le PNR des Pyrénées Ariégeoises

Le _____ , à

Cachet et signature